



Violence conjugal chantage et menaces de mort

Par **bluefoxroom**, le **18/05/2012** à **15:54**

Je suis de nationalité mexicaine. Je me suis marié en France avec une femme française il y a 9 mois et depuis 12 ans que nous nous connaissons et que nous vivions à New York où j'habitais. En mars, j'ai quitté la maison après avoir porté plainte pour violence conjugale. Elle m'a coupé sur le visage et menacé de mort. J'ai enregistré cela sur mon téléphone portable. Sauf que 10 jours après avoir reçu mon récépissé et 1 mois avant mon premier titre de séjour, elle a réussi à faire que la préfecture arrête mon premier titre de séjour pour un an. Aujourd'hui, elle dit que je me marie pour les papiers [pas vrai] elle a commencé les procédures de divorce, tout pour que moi n'aie aucune chance de rester en France - elle m'a dit. Il y a 2 mois, j'ai réussi à trouver un travail à temps complet et indéterminé et un logement aussi. Mon récépissé termine le 22 mai 2011.

Elle cherche à trouver mon nouveau domicile et un huissier est venu à mon travail pour me délivrer un dossier... Dois-je lui donner mon adresse?

Je pense que j'ai 3 cas.

La récupération de mon titre de séjour

La blessure

et le divorce

Quelle conseil pourriez-vous me donner.

Je vous remercie en avance

Par **chris_Idv**, le **28/05/2012** à **09:29**

Bonjour,

Le résultat du jugement pénal pour violence conjugale conditionnera la décision administrative pour votre titre de séjour en France.

Cordialement,